



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 27161

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les conséquences de l'emploi de la méthode de lecture dite « globale » pour l'apprentissage de la lecture par les enfants dès le cours préparatoire. Il semble en effet que beaucoup d'élèves des classes primaires éprouvent des difficultés pour maîtriser la lecture, et en corollaire l'orthographe, si bien qu'une proportion importante d'entre eux atteignent la sixième sans savoir lire et écrire correctement. Il lui demande si, à l'occasion des discussions devant avoir lieu pour une éventuelle refonte du système éducatif, il ne paraît pas nécessaire de poser à nouveau le problème de la meilleure méthode d'apprentissage de la langue française par la lecture et l'écriture.

Texte de la réponse

À l'école élémentaire, l'apprentissage de la lecture est confié à des maîtres qui sont en mesure de mettre en oeuvre de façon efficace la méthode appropriée aux élèves qui leur sont confiés. La méthode globale, au sens strict du terme, a été très peu pratiquée en France. Pour la très grande majorité des maîtres du cours préparatoire, la maîtrise de la combinatoire constitue, au moins autant que la compréhension des textes, une préoccupation essentielle au moment de l'apprentissage de la lecture : il est nécessaire de faire une place importante à l'approche syllabique. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de l'amélioration de l'efficacité de l'apprentissage de la lecture à l'école élémentaire une priorité absolue. Toutefois, il n'est pas envisagé de préconiser une méthode particulière, aucune n'ayant fait la preuve de sa supériorité sur les autres en milieu scolaire « ordinaire » où se côtoient des enfants dont les besoins sont variés. Quelles que soient les méthodes utilisées, le ministre a souhaité que soient confirmées les directives définies dans les derniers programmes (arrêté du 25 janvier 2002), concernant notamment les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue et les exigences en matière d'acquisition de la lecture. Le déchiffrement et l'identification des mots, d'un côté, la compréhension des textes, par ailleurs, doivent faire l'objet d'un enseignement intensif dès le cours préparatoire. Depuis la rentrée 2002, le livret « Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir » est à la disposition de tous les maîtres de cours préparatoire afin de guider leurs interventions auprès des élèves fragiles ou en difficulté. Il propose une liste d'obstacles rencontrés par les élèves dans leur apprentissage au CP ainsi que des situations pédagogiques de nature à permettre de les surmonter.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27161

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8122

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9430